

D.2017.03.29.3.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 29 Mars 2017

3 – TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS

3.3 - Réalisation des études préliminaires de Toulouse Aerospace Express – Avenant n°1 au Marché subséquent n°2016-815 conclu avec la SMAT : Autorisation de signer l'avenant

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 7.27 jusqu'au point 9.6 et du point 11.1 au point 11.5)
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M.Briand)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (à M.Grass à/c du point 3.1)	
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X	X (à M.André à/c du point 3.2)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 2.1 et jusqu'au point 3.3 inclus
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Dans le cadre du dispositif d'études intégrées du projet Toulouse Aerospace Express défini par délibération D.2015.02.04.2.1 du 4 février 2015, et par délibération D.2015.07.08.1.3 du 8 juillet 2015, un accord cadre n°2015-855 a été conclu avec la SMAT pour définir les domaines de compétences dans lesquels la SMAT pourra assister le SMTC, en préciser les modalités ainsi que les domaines d'intervention potentiels.

Un premier marché subséquent n°2015-856 a été attribué à la SMAT par délibération D.2015.07.08.1.4 du 8 juillet 2015 pour un montant de 475 380 €HT et un délai de réalisation de 6 mois à compter de sa notification. Ce marché avait pour objet d'assister le SMTC dans des prestations de pilotage pour encadrer les études intégrées du projet Toulouse Aerospace Express et apporter son support à l'élaboration du dossier de choix.

Le 18 décembre 2015 a été présentée au Comité Syndical du SMTC la proposition de l'itinéraire de référence du projet Toulouse Aerospace Express qui est le résultat du volet technique du dossier de choix.

La délibération-cadre D.2016.02.10.1.1 définit le projet et son organisation pour les années 2016 et 2017.

Les études réalisées et celles à mener de 2016 à 2018 sont ainsi organisées en 6 grands volets d'activités :

- La conception technique de l'infrastructure et des systèmes,
- Les procédures administratives et environnementales,
- Le projet urbain à l'échelle de la station, du quartier et du territoire,
- Le management et le pilotage du projet dans son ensemble,
- Le choix du montage adéquat pour réaliser ce projet et les partenariats à consolider ou créer,
- La communication et la concertation du projet.

Dans ce contexte, un marché subséquent n°2, n°2016-815, a été attribué à la SMAT par délibération D.2016.02.10.1.2 du 10 février 2016 pour un montant de 5 273 200,00 €HT et un délai réalisation de 16 mois à compter de sa notification.

Dans le cadre de ce marché subséquent n°2, les missions de la SMAT sont organisées selon 5 axes principaux :

- Les études techniques
- Les études physiques et environnementales
- Les estimations des coûts d'exploitation
- Les prestations de montage et financement
- Les prestations supports

L'ensemble de ces études est mené selon 4 axes conducteurs majeurs et prioritaires :

- Respect du budget cible de l'opération et recherche d'optimisations économiques ;
- Recherche de solutions innovantes dans les domaines techniques et de montages ;
- Respect des délais jalon afin de sécuriser le planning directeur de l'opération ;
- Respect du référentiel d'exigence du projet décliné dans le Plan de Management de Projet.

Accusé de réception en préfecture
012510086-20170404-20170329-3-3D-
DE
Date de télétransmission : 04/04/2017
Date de réception préfecture : 04/04/2017

En complément, la SMAT assiste le SMTC dans des missions de pilotage technique de l'opération, de coordination des partenaires et de gestion des interfaces entre les différents volets des études.

Le présent avenant 1 vient :

- **intégrer au marché des prestations complémentaires demandées par le SMTC ;**
- **adapter la rémunération du titulaire.**

Les prestations complémentaires sont les suivantes :

- **Rédaction des dossiers de consultation des bureaux d'études (pièces administratives et techniques) ;**

Les DCE de Maitrise D'œuvre à rédiger par la SMAT porteront sur la réalisation des études de conception, sur la constitution des dossiers administratifs, sur la préparation et la consultation des entreprises, sur la direction de l'exécution des marchés travaux pour l'ensemble des ouvrages, des équipements et des sous-systèmes qui seront décrits dans le programme global de l'opération TAE dont la 3ème ligne est la composante Infrastructure de Transport.

Une note d'organisation générale (Organisation de la Maitrise d'ouvrage et des consultations à lancer) sera élaborée en premier lieu pour bien définir le périmètre d'intervention de chacun des DCE à produire.

La SMAT proposera en début de prestation une note de cadrage et un calendrier de travail précis incluant les étapes d'échanges et de validations avec le Maître d'Ouvrage.

- **Pilotage et rédaction de la charte « Expérience Voyageur » ;**

La présente mission est une prestation de pilotage et de création de « La Charte expérience voyageur » qui est un élément fort du programme et constituera une des données d'entrée pour les études de conception de la troisième ligne.

Cette charte « Expérience voyageur » définira les grands principes d'aide à la conception d'une station. Elle sera décomposée en deux parties. Une première partie orientée sur les principes architecturaux de la ligne, et d'une deuxième partie plus exploratoire concernant la notion de « Smart Station » ou station connectée qui est un moyen d'apporter des réponses aux attentes pour les voyageurs.

- **Support - Assistance au pilotage dans l'évaluation et le suivi des acquisitions foncières.**

La présente mission consiste à l'accompagnement sur demande de la part du pilote du projet urbain à l'identification des parcelles et au chiffrage des acquisitions foncières nécessaires au projet d'infrastructure de la 3ème ligne.

Le montant du présent avenant n°1 est ainsi arrêté à **550 000,00 € HT**, y compris actualisation prévue à l'article 1.6 « Prix – Actualisation des prix » de l'accord cadre. Le montant initial du marché est porté de 5 273 200,00 € HT à 5 907 571,20 € HT après avenant n°1 et actualisation prévue à l'article 1.6 « Prix – Actualisation des prix » de l'accord cadre.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n°1 au marché subséquent n°2016-815 conclu avec la SMAT ainsi que la dépense correspondante.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

[les administrateurs de la SMAT n'ont pas pris part au vote :
MM. Lattes, Grass, Mme Traval-Michelet, MM. Briand]

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

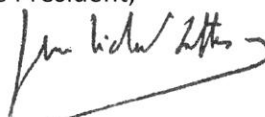
ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant n°1 au marché subséquent n°2016-815 conclu avec la SMAT pour un montant de 550 000,00 €HT, y compris actualisation prévue à l'article 1.6 « Prix – Actualisation des prix » de l'accord cadre.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES



Société de la Mobilité
de L'Agglomération
Toulousaine

**ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE
PROGRAMME / ETUDES
POUR LE PROJET
TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS**

**MARCHE SUBSEQUENT N°2
A L'ACCORD CADRE CO 2015-855**

ENTRE

**LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

ET

LA SOCIETE DE LA MOBILITE DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE

AVENANT N° 1



ENTRE

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Maître d'ouvrage, représenté par Monsieur Jean-Michel LATTES, Président,

Et désigné dans ce qui suit par les mots « le SMTC » ou « le maître d'ouvrage »,

D'UNE PART

ET

La Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine, SMAT, société anonyme publique locale au capital social de 3 075 300 Euros, dont le siège social est à Toulouse, 1 Place Esquirol, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro B 408 370 740, représentée par Monsieur Francis GRASS, son Président,

Et désignée dans ce qui suit par les mots « la SMAT » ou « le titulaire »,

D'AUTRE PART

IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

Un premier marché subséquent n° 2015-856 a été attribué à la SMAT par délibération D.2015.07.08.1.4. du 8 juillet 2015 pour un montant de 475 380 € HT et un délai réalisation de 6 mois à compter de sa notification. Ce marché avait pour objet d'assister le SMTC dans des prestations de pilotage pour encadrer les études intégrées du projet Toulouse Aerospace Express et apporter son support à l'élaboration du dossier de choix.

Le 18 décembre 2015 a été présentée au comité syndical du SMTC la proposition de l'itinéraire de référence du projet Toulouse Aerospace Express qui est le résultat du volet technique du dossier de choix.

La délibération-cadre D.2016.02.10.1.1 définit le projet et son organisation pour les années 2016 et 2017.

Les études réalisées et celles à mener de 2016 à 2018 sont ainsi organisées centrées sur 3 grands axes de travail :

- « **Faire Sens** » visant à intégrer Toulouse Aerospace Express dans un projet territorial à grande échelle,

- « **Faire Performance** » avec une conception technique innovante intégrant les considérations environnementales et l'application des procédures administratives,

- « **Faire Gouvernance** », c'est-à-dire piloter le projet Toulouse Aerospace Express par des instances et des méthodes adaptées aux enjeux, objectifs et dimensions du projet,



définir le mode de réalisation le plus adapté et associer les partenaires du projet et les citoyens.

Ces 3 axes se déclinent en 6 grands volets d'activités :

- La conception technique de l'infrastructure et des systèmes,
- Les procédures administratives et environnementales,
- Le projet urbain à l'échelle de la station, du quartier et du territoire,
- Le management et le pilotage du projet dans son ensemble,
- Le choix du montage adéquat pour réaliser ce projet et les partenariats à consolider ou créer,
- La communication et la concertation du projet.

Dans ce contexte, le présent marché subséquent n°2 a été attribué à la SMAT par délibération D.2016.02.10.1.2 du 10 février 2016 pour un montant de 5 273 200,00 €HT et un délai réalisation de 16 mois à compter de sa notification.

Les missions de la SMAT sont organisées selon 5 axes principaux :

- Les études techniques
- Les études physiques et environnementales
- Les estimations des coûts d'exploitation
- Les prestations de montage et financement
- Les prestations supports

L'ensemble de ces études est mené selon 4 axes conducteurs majeurs et prioritaires :

- Respect du budget cible de l'opération et recherche d'optimisations économiques ;
- Recherche de solutions innovantes dans les domaines techniques et de montages ;
- Respect des délais jalon afin de sécuriser le planning directeur de l'opération ;
- Respect du référentiel d'exigence du projet décliné dans le Plan de Management de Projet.

En complément, la SMAT assiste le SMTc dans des missions de pilotage technique de l'opération, de coordination des partenaires et de gestion des interfaces entre les différents volets des études.

Le présent avenant 1 vient :

- intégrer au marché des prestations complémentaires demandées par le SMTc ;
- adapter la rémunération du titulaire.



Société de la Mobilité
de L'Agglomération
Toulousaine

ARTICLE 1 OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet d'intégrer au marché les prestations complémentaires suivantes demandées par le SMTC :

- **Rédaction des dossiers de consultation des bureaux d'études (pièces administratives et techniques) :**

Les DCE de Maitrise D'œuvre à rédiger par la SMAT porteront sur la réalisation des études de conception, sur la constitution des dossiers administratifs, sur la préparation et la consultation des entreprises, sur la direction de l'exécution des marchés travaux pour l'ensemble des ouvrages, des équipements et des sous-systèmes qui seront décrits dans le programme global de l'opération TAE dont la 3ème ligne est la composante Infrastructure de Transport.

Les DCE prendront en compte les exigences réglementaires de certaines missions normalisées de maîtrise d'œuvre qui s'imposent au Titulaire et fixeront le contenu des missions complémentaires si besoin.

Une note d'organisation générale (Organisation de la Maitrise d'ouvrage et des consultations à lancer) sera élaborée en premier lieu pour bien définir le périmètre d'intervention de chacun des DCE à produire.

La SMAT proposera en début de prestation une note de cadrage et un calendrier de travail précis incluant les étapes d'échanges et de validations avec le Maître d'Ouvrage.

Cette note permettra en outre, de préciser en fonction de l'organisation des consultations les limites d'intervention, les interfaces et quelle entité doit être en charge de :

- L'avant-projet (AVP)
- Du projet (PRO) et des DCE
- L'ACT/VISA/DET/AOR
- La cellule de pilotage et de coordination de l'opération
- L'OPC des prestations objets du ou des marchés
- Du besoin d'études de synthèse
- L'identification et la maîtrise des interfaces
- La rédaction de dossiers administratifs, réglementaires et de sécurité et l'assistance au Maître d'Ouvrage durant le déroulement des procédures administratives
- La constitution et le pilotage des dossiers techniques (sécurité, sureté, FDMS) et des prestations liées aux phases de réceptions et d'essais,
- La coordination et la synthèse des travaux de déviations de réseaux,
- Les PRO/ACT/VISA/DET/AOR pour des prestations spécifiques complémentaires,
- La remise des ouvrages et de mise en service,
- L'assistance au Maître d'Ouvrage pendant la période de garantie de parfait achèvement
- ...



- **Pilotage et rédaction de la charte expérience voyageur.**

La présente mission est une prestation de pilotage et de création de « La Charte expérience voyageur » qui est un élément fort du programme et constituera une des données d'entrée pour les études de conception de la troisième ligne.

Cette Charte sera décomposée en deux parties. Une première partie orientée sur les principes architecturaux de la ligne, et d'une deuxième partie plus exploratoire concernant la notion de Station Connectée.

Le Périmètre de la prestation concernera aussi bien les éléments extérieurs de la ligne (Aspect extérieur des stations sur les choix de matériaux), sur l'insertion et le traitement des émergences, de l'infrastructure et des ouvrages (Signalétique, balisage, mobilier, etc) que de l'intérieur des stations (Volumétrie et espaces, Règles d'accessibilité, sécurité, sûreté, etc).

Cette charte expérience voyageur définira les grands principes d'aide à la conception d'une station. Elle intégrera la notion de « Smart Station » ou station connectée qui est un moyen d'apporter des réponses aux attentes pour les voyageurs.

Les objectifs prioritaires de la charte sont notamment :

- Donner une identité et une cohérence globale à la nouvelle ligne en l'intégrant dans le réseau
- Donner une harmonie et une cohérence globale à la nouvelle ligne
- Faire envie: faire le lien entre les territoires traversés entre les futurs quartiers et la ville historique, incarner le grand Territoire
- Guider la Rationalisation la conception d'une station pour maîtriser les coûts d'investissement et d'exploitation

Les objectifs secondaires de la charte sont notamment :

- Préserver l'évolutivité des stations
- Assurer une cohérence entre les véhicules (matériel roulant) et les stations
- Reconduire les éléments « qui marchent » du métro A & B
- Respecter les exigences d'exploitation et garantir la pérennité des ouvrages
- Intégrer les Œuvres d'art

Les objectifs de la station connectée sont notamment:

- Fiabiliser, Sécuriser et d'Optimiser les déplacements voyageurs avec le meilleur compromis entre le temps, le coût et le confort des déplacements.

- **Support - Assistance au pilote du projet urbain de l'équipe TAE dans l'évaluation et le suivi des acquisitions foncières.**

La présente mission consiste à l'accompagnement sur demande de la part du pilote du projet urbain à l'identification des parcelles et au chiffrage des acquisitions foncières nécessaires au projet d'infrastructure de la 3^{ème} ligne.



ARTICLE 2 INCIDENCE FINANCIERE

Le montant total de l'avenant N°1 au marché est fixé à 550 000 €HT. Les prix du présent avenant sont réputés établis sur la base des conditions économiques du marché initial actualisation prévue à l'article 1.6 « Prix – Actualisation des prix » incluse.

A titre indicatif, la répartition des prestations associées à cet avenant, sous-traitance incluse, est :

MISSIONS (en € HT)	Prestations d'études	Missions d'accompagnement	TOTAL HT
ETUDES TECHNIQUES Rédaction des DCE Charte station	450 000,00	80 000,00	530 000,00
SUPPORT		20 000,00	20 000,00
TOTAL HT	450 000,00	100 000,00	550 000,00

Le nouveau montant forfaitaire indiqué à l'article 6.1 du marché, après actualisation prévue à l'article 1.6 « Prix – Actualisation des prix », est de 5 907 571,20 € HT, selon une répartition à titre indicatif, sous-traitance incluse, de :

MISSIONS (en € HT)	Prestations d'études	Missions d'accompagnement	TOTAL HT
ETUDES TECHNIQUES	3 498 000,00	796 584,80	4 294 584,80
ETATS DES LIEUX	914 400,00	221 183,20	1 135 583,20
COUTS D'EXPLOITATION	-	34 645,60	34 645,60
MONTAGE PARTENARIAT	-	171 805,60	171 805,60
SUPPORT	-	270 952,00	270 952,00
TOTAL HT	4 412 400,00	1 495 171,20	5 907 571,20



Société de la Mobilité
de L'Agglomération
Toulousaine

Fait en un seul original, à Toulouse, le

Mentions manuscrites « Lu et Approuvé »

Le

Pour le SMTC,
Son Président,

Jean-Michel LATTES

Pour la SMAT,
Son Président,

Francis GRASS